



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 11/2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurence DUPONT, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09 janvier 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Etaient présents : Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – Mme Florence PLUCHART – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT – M. Lionel GUADAGNO.

Etaient représentés :

M. Laurent THEVENOT par Mme Laurence DUPONT.
M. Jean-Baptiste BLEHAUT par Mme Aurélie FERNANDES.
M. Eric DERSIGNY par M. Halim YALCIN.
M. Julien PIEDPREMIER par M. Bruno DARCILLON.
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.
M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

RESSOURCES HUMAINES

Recours à des vacataires : révision des actes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée l'article 1^{er} du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public, qui définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un agent non titulaire mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, le recours à des vacataires est justifié pour assurer les actes suivants :

- Gardiennage du complexe sportif pendant les horaires en soirée, weekends, jours fériés et congés payés ;
- Assurer la gestion ponctuelle de la location de l'ensemble des salles communales de la Commune de Volvic (effectuer les états des lieux, pendant les weekends, d'entrée et de sortie des salles communales et assurer l'entretien de ces dernières) et assurer la distribution du Bulletin Municipal 3 fois par an ;
- Enseignement artistique (assurer ponctuellement l'enseignement du saxophone à la demande) ;
- Mise en place, gestion et service des vins d'honneur dans le cadre des cérémonies commémoratives et des vœux organisés par la Commune.

A compter du 1^{er} février, le recours à des vacataires sera désormais justifié pour assurer les actes suivants :

- Gardiennage du complexe sportif pendant les horaires en soirée, weekends, jours fériés et congés payés ;

- Assurer la gestion ponctuelle de la location de l'ensemble des salles communales de la Commune de Volvic (effectuer les états des lieux, pendant les weekends, d'entrée et de sortie des salles communales et assurer l'entretien de ces dernières) et assurer la mise en place, la gestion et le service des vins d'honneur dans le cadre des cérémonies commémoratives et des vœux organisés par la Commune ;
- Enseignement artistique (assurer ponctuellement l'enseignement du saxophone à la demande) ;
- Assurer la distribution du Bulletin Municipal 3 fois par an.

Les crédits seront prévus et inscrits au budget primitif 2026 de la collectivité.

Aussi, le **Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, par **24 voix « pour » et 3 « abstentions »** :

- **AUTORISE** le recours à des vacataires pour exercer les actes présentés ci-dessus pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2026 jusqu'au 31 janvier 2027 ;
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de **12,02 €**.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : **23.01.2026**
Publié ou notifié
le : **26.01.2026**

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Mme Laurence DUPONT
Adjointe au Maire

